

Tous.tes les employé.e et représentant.es de CARE,¹ partagent des principes fondamentaux et des attentes sur la façon dont nous devons nous comporter - pendant et en dehors du travail, ainsi que dans nos comportements professionnels et personnels aussi bien à distance qu'en présentiel. Nous sommes fier.es que ceux-ci nous unissent et que nous devons tous les suivre pour œuvrer avec CARE.

En tant qu'employé.e ou mandataire de CARE, je –

► Chercherai à atteindre l'excellence

1. Je serai un soutien de CARE et je défendrai les valeurs de CARE.
2. Je m'acquitterai de mes devoirs et responsabilités au mieux de mes capacités, afin de contribuer à la vision et à la mission de CARE.²
3. Je veillerai à promouvoir et à célébrer l'égalité de genre et la diversité.
4. Je m'engage à apprendre, à me perfectionner et à travailler en collaboration avec les autres.

► Crérai un lieu de travail sûr et solidaire

5. Je contribuerai à un lieu de travail sûr, solidaire, équitable, inclusif, respectueux et sain.
6. Je travaillerai activement à être antiraciste et à empêcher que toute forme de discrimination, de harcèlement et d'abus, puissent se produire au sein de CARE, ou dans le cadre du travail de CARE.
7. Je rechercherai des voix, des expériences et des opinions différentes, et je ferai en sorte que la diversité et l'inclusion guident mon travail.
8. Je ferai en sorte que mes relations et mes comportements sur mon lieu de travail soient appropriés et professionnels.

► Traiterai les autres avec respect et dignité

9. Je ferai en sorte que toutes mes actions dans le cadre du travail de CARE avec les participant.es, les communautés et les partenaires, soient sûres, respectueuses et obéissent au principe « Ne pas nuire ».³
10. Je protégerai les participant.es, les membres de la communauté, et en particulier les enfants, contre les

abus et l'exploitation sous quelque forme que ce soit - je n'abuserai ni n'exploiterai, et si je soupçonne, j'observe ou j'entends parler d'une telle situation, je la signalerai.

11. Je suis conscient.e des privilèges que je détiens en travaillant avec CARE, je reconnais les relations de pouvoir inégales que cette situation peut engendrer et je ne les utiliserai pas pour m'avantager ou nuire à d'autres.
12. Je m'efforcerai de comprendre les différences entre moi et ceux qui m'entourent, et je chercherai à éliminer les obstacles pour que tous.tes puissent prendre part au travail de CARE.

► Serai digne de confiance et responsable

13. Je me conduirai en tant que mandataire de CARE avec honnêteté et intégrité.
14. Je travaillerai dans le respect des lois applicables et je suivrai les politiques de CARE.⁴
15. Je traiterai les informations de manière confidentielle et conformément aux lois sur la protection de la vie privée et des données.
16. Je déclarerai à la direction tous les conflits d'intérêts réels ou perçus, y compris ceux liés à des relations étroites ou personnelles avec d'autres employé.es de CARE, des mandataires ou du personnel de nos partenaires.
17. Je n'accepterai pas de cadeaux ou d'argent pour un gain personnel en échange du travail que je fais avec CARE.
18. Je serai un.e ambassadeur.drice responsable de la marque CARE.
19. Je serai un.e gardien.ne des actifs de CARE et des fonds confiés grâce au soutien et donateurs.
20. Je serai responsable de mon comportement et de ma conduite, et je signalerai toute inquiétude ou tout incident relevant d'une mauvaise conduite.

Tout comportement incompatible avec ces attentes partagées sera considéré comme une violation du code de conduite de CARE. CARE souhaite savoir si un.e employé.e ou un mandataire de CARE n'agit pas de façon éthique et ne respecte pas notre code de conduite ou nos politiques. Nous encourageons tout un chacun à signaler les mauvaises conduites et nous protégerons celles et ceux qui le font de bonne foi. CARE enquête sur les signalements mauvaises conduites et agit en conséquence. Lorsqu'un.e employé.e ou un mandataire n'a pas agi conformément à notre code de conduite ou à nos politiques, nous prenons des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. La mauvaise conduite peut être signalée au service des Ressources humaines, à la direction ou par l'intermédiaire de notre ligne d'assistance téléphonique mondiale CARE Line.

En acceptant ma nomination, je m'engage à m'acquitter de mes fonctions et à toujours respecter ce code de conduite, pendant et en dehors du travail, contribuant ainsi positivement à la vision et à la mission de CARE.

Nom:

Signature:

Date:

Bureau/ lieu:

1 Les employés et les représentants de CARE englobent tous les employés de chaque entité de CARE International, ainsi que les membres du conseil d'administration, les bénévoles, les stagiaires, les visiteurs et les consultants.

2 La vision, la mission et les objectifs de CARE.

3 Voir les normes minimales de CARE pour le Program Quality Driver «Do No Harm».

4 Le code de conduite de CARE International sert de fondement à nombre de ses politiques. Tous les employés et mandataires de CARE sont tenus de lire et de se conformer à ce qui suit et, lorsqu'une politique spécifique l'exige, d'en accuser réception en apposant leur signature : Politique de sauvegarde de CI ; Politique d'égalité de genre et d'inclusion de CI ; Politique en matière de fraude et de corruption de CI ; Politique de récits et de consentement de CI ; Normes de la marque CI ; Principes de sûreté et de sécurité CI ; la vision, la mission et l'orientation de CARE ; et les valeurs, les codes et les politiques de l'entité de CARE International auprès de laquelle ils sont employés ou qu'ils représentent.